



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3277

Attribution d'une subvention de 30 000 euros à l'Association Lyon 7 Rive Gauche pour la mise en œuvre des actions de management de centre-ville – Approbation d'une convention cadre

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 SEPTEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE 5 OCTOBRE 2017

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme BLEY), M. DAVID (pouvoir à Mme NACHURY), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BRUGNERA (pouvoir à M. CORAZZOL), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. RUDIGOZ (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BOUDOT

2017/3277 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 30 000 EUROS A L'ASSOCIATION LYON 7 RIVE GAUCHE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE MANAGEMENT DE CENTRE-VILLE – APPROBATION D'UNE CONVENTION CADRE (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 septembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le concept du Management de Centre-Ville et de territoire vise à coordonner les efforts et les ressources des acteurs publics et privés pour améliorer l'attractivité et la compétitivité des centres villes et des territoires, et stimuler l'activité économique. Une des vocations principales du management de centre-ville est donc d'animer un partenariat public-privé.

En janvier 2011, dans le cadre du Schéma Directeur d'Urbanisme Commercial (SDUC), la Métropole de Lyon, en lien avec la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) et les chambres consulaires, a lancé un appel à projets sur l'agglomération lyonnaise pour permettre à de nouveaux territoires d'intégrer la démarche de management de centre-ville.

L'Association de Développement du Commerce du 7^e arrondissement (ADC7), à laquelle la Ville de Lyon apportait déjà un soutien technique, logistique et financier depuis 2006, a été retenue dans le cadre de cet appel à projets sur le territoire du 7^e arrondissement, qui constitue l'une des principales polarités commerciales de la Rive Gauche de Lyon.

Ainsi, en 2011, l'ADC7 est devenue la structure de management du centre-ville du 7^e arrondissement, nommée Lyon 7 Rive Gauche (L7RG).

L7RG a pour mission de rechercher des solutions concertées et des partenariats actifs, sur des problématiques de gestion, de promotion et de développement du commerce du 7^e arrondissement et cela entre les différents acteurs impliqués. Pour autant, le respect absolu des missions propres à chacun doit être assuré (Etat, Métropole de Lyon, Ville de Lyon, Mairie d'arrondissement, chambres consulaires, unions commerciales et partenaires privés).

Dans la pratique, le manager de centre-ville doit travailler sur la promotion commerciale du territoire et l'optimisation de l'espace marchand en facilitant la résolution des problématiques liées à l'accessibilité, la signalétique, la propreté, etc. Il doit ainsi développer un plan stratégique et des axes de travail, déterminer le positionnement commercial du quartier au sein de la ville et de l'agglomération, en cohésion avec les partenaires. Il assure la mise en œuvre des actions et leurs évaluations.

Le Conseil d'Administration de L7RG comporte des membres représentant à la fois les acteurs privés (associations de commerçants, banques, enseignes, immobilier d'entreprise), des personnalités qualifiées et des acteurs publics que sont la Ville de Lyon, la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Rhône.

L7RG emploie 3 salariés à temps plein.

Depuis sa création et jusqu'en 2015, le plan d'actions de L7RG était structuré autour de 5 grands axes :

- proximité : assurer le lien avec les commerçants et artisans et remédier à leurs problèmes au quotidien ;
- valorisation du tissu commercial : participation aux grands évènements du commerce, communication, animation ;
- développement durable : sensibilisation à la consommation d'eau et éclairage dans les commerces ;
- immobilier commercial : rencontres avec les professionnels de l'immobilier commercial, accueil de porteurs de projets ;
- accessibilité : Plan de Déplacement Inter-Entreprises (PDIE), accessibilité des commerces aux personnes handicapées.

En raison du nombre important d'acteurs impliqués dans le développement commercial du 7^e arrondissement, il a été nécessaire de réviser le positionnement et la complémentarité de L7RG vis-à-vis de ces derniers afin de rendre plus lisible l'action de chacun et gagner en efficacité.

Ainsi, depuis l'année 2016, un nouveau plan d'actions a été proposé par la structure. L'association et ses partenaires publics ont souhaité prioriser certaines actions au sein de ce nouveau plan afin de respecter le travail de chaque partenaire et tenir compte de l'évolution du territoire.

Ces missions prioritaires, ainsi que les indicateurs d'évaluation, sont les suivants :

Action 1 : Partenariat

- Recherche de nouveaux partenaires privés :

Indicateurs : nombre de nouveaux adhérents au MCV; augmentation de la part du financement privé dans le budget de la structure.

- Consolider le partenariat actuel :

Indicateurs : nombre de réunions de travail, nombre d'échanges d'information.

Action 2 : Proximité

- Présence renforcée auprès des commerçants, artisans et leurs groupements :

Indicateurs : nombre de rencontres effectuées, thématiques traitées, problématiques résolues.

Action 3 : Environnement urbain

- Veiller à l'environnement urbain et jouer le rôle de relais entre les problématiques du terrain et les acteurs compétents (ex : propreté, sécurité, devantures commerciales...) :

Indicateurs : nombre de réunions collectives organisées, rencontres individuelles, type de problématiques traitées et publics concernés, nombre de problématiques relayées auprès des services compétents.

Action 4 : Implantation

- Structuration de l'offre de services en matière d'accueil de porteurs de projet :

Indicateurs : mise en place et actualisation d'un tableau de suivi, partagé avec les partenaires.

- Accompagnement des porteurs de projet :

Indicateurs : nombre de porteurs de projet suivis ; nombre de nouvelles implantations.

Action 5 : Observation

- Observation et suivi de l'offre commerciale en lien avec la Direction de l'Economie, du Commerce et de l'Artisanat de la Ville de Lyon :

Indicateurs : informations transmises auprès de la DECA permettant la mise à jour de l'observatoire des rez-de-chaussée commerciaux.

- Mise en place d'un outil d'observation de la vacance, des disponibilités immobilières et du turn-over des activités :

Indicateurs : développement d'une bourse des locaux vacants en lien avec les spécialistes de l'immobilier commercial ; exploitation des données issues du Guide du commerce.

Le budget prévisionnel de L7RG pour l'année 2017 est de 161 500 € dont 47 100 € proviendront de fonds publics, 99 500 € de fonds privés (Guide du commerce, Plan des déplacements inter-entreprises, partenariat et cotisations événementiels), 4 400 € de remboursement de Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) des recettes bancaires et 10 500 € pour un contrat aidé.

Par délibération n° 2016/2373 du 26 septembre 2016, vous avez accordé à l'Association de management de Centre-Ville Lyon 7 Rive Gauche une subvention de 30 000 €

Compte tenu de l'intérêt que présente le maintien d'un management de centre-ville actif sur le 7^e arrondissement, il est proposé d'allouer une subvention de 30 000 € à Lyon 7 Rive Gauche, dans la continuité de l'engagement de la Ville de Lyon des années précédentes.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission relations internationales, économie, commerce et artisanat ;

DELIBERE

1. Une subvention de 30 000 euros est allouée à l'Association Lyon 7 Rive Gauche (dont le siège social est situé Palais de la Mutualité - 1, place Antonin Jutard à Lyon 3^e), pour la mise en œuvre des actions de management de centre-ville.
2. La convention cadre susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association Lyon 7 Rive Gauche est approuvée.
3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
4. La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit 51979, programme DEVELOPMENT, opération DEVTER, nature comptable 6574, fonction 94, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Fouziya BOUZERDA